

N°1
Avril
2023

Enquête(s) :
Mis et Thiennot
étaient-ils
vraiment innocents ?

Scandale étouffé :
L'eau contaminée
de Châteauroux

LA GAZETTE DE L'INDRE

Gratuit citoyen d'information **sans** publicité

PROJET DE PNR SUD-BERRY :
LE BATEAU COULE

PERMIS DE LOUER À CHTX
Un "machin" liberticide

BÉLÂBRE :
L'IMMIGRATION
EST-ELLE
DÉMOCRATIQUE ?

LA PÉROUILLE :
POURQUOI LE RACISME
ANTI-ALLEMAND
EST-IL AUTORISÉ ?

PÉNURIE DE DENTISTES :
La coupe est pleine !

PIERRE-SÉBASTIEN GUERSANT
Un déolois méconnu

ÉTRECHET :
LE PATRIMOINE
VICTIME DU
MIRAGE CHINOIS

SASSIERGES-ST-GERMAIN :
COMMENT L'ULTRA-GAUCHE
INFILTRE NOS ÉCOLES

SOMMAIRE

PAGE 4 - PATRIMOINE

Le château d'Ozans victime du mirage chinois

PAGE 6 - HISTOIRE JUDICIAIRE

Affaire Mis et Thiennot - Deux livres réfutent le "roman" de Boizeau

PAGE 8 - SANTÉ/ENVIRONNEMENT

Eau potable contaminée : une castelroussine pointe du doigt le bidonville de Déols

PAGE 10 - RACISME

Une stèle raciste qui scandalise toujours à La Pérouille

PAGE 12 - SOCIAL/ÉCONOMIE

Les petits propriétaires vent debout contre le permis de louer à Châteauroux

PAGE 14 - AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT

Un sérieux revers pour le projet de PNR Sud-Berry

PAGE 16 - SANTÉ

Pénurie de dentistes : la colère monte !

PAGE 18 - POLITIQUE/IMMIGRATION

Bélâbre : quand l'immigration subie pose la question de la démocratie

PAGE 20 - ART

Pierre Sébastien Guersant : un sculpteur déolois méconnu

PAGE 22 - ACTIVISME POLITIQUE

Un groupuscule d'ultra-gauche instrumentalise la journée de la laïcité

BONNE LECTURE CITOYENNE

Trimestriel édité par l'association de loi 1901 *La Gazette de l'Indre* - Siret n°90909691900016
Siège social : 5 rue des Ponts 36250 Saint-Maur
Directeur de la publication : Paul-Emmanuel Thore
Contact : redaction.lagazette@gmail.com

Impression : Color 36 - Villedieu/Indre
Tirage : 20 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours
Site internet : www.lagazettedelindre.com

ÉDITO

Vous tenez entre vos mains un objet journalistique non identifié. **La Gazette de l'Indre** est un journal gratuit, sans publicité, et à but non lucratif. Une première dans le paysage médiatique de notre département ! Chaque numéro est tiré à 20.000 exemplaires papier et distribué de façon aléatoire dans les boîtes aux lettres du département. Tous les articles sont en accès libre sur notre site www.lagazettedelindre.com



réelle quand le débat public est confisqué par une caste journalistique uniforme et servile. Notre projet est d'apporter un éclairage différent sur notre département. Nous n'avons pas la prétention de détenir la *vérité avec un grand "V"* mais nous voulons être le petit grain de sable qui vient gripper un narratif officiel beaucoup trop huilé pour être honnête. Les articles que vous pourrez lire dans **La Gazette de**

l'Indre ne vous plairont peut-être pas toujours mais ils exciteront votre esprit critique et feront de vous des citoyens avertis pour exiger mieux de nos dirigeants politiques.

Pourquoi la gratuité ? Parce que nous croyons en l'égalité d'accès à l'information. L'information est un bien d'intérêt général. Tout citoyen, quelle que soit sa capacité financière, doit pouvoir y avoir accès.

Comment la gratuité est-elle possible ? **La Gazette de l'Indre** est éditée par une association de Loi 1901 du même nom. Elle est entièrement financée par les dons de ses lecteurs et de ses lectrices. Ce soutien nous permet d'être entièrement indépendants contrairement à d'autres. Nous remercions chaleureusement tous les généreux donateurs qui nous ont déjà apporté leur soutien. C'est grâce à eux que l'aventure peut commencer avec ce premier numéro.

Nous avons la conviction que **la liberté d'expression et le pluralisme médiatique sont les principaux piliers de la démocratie**. À ce titre, il nous semble qu'il ne peut y avoir d'expression démocratique

Si notre contenu vous semble pertinent, si vous pensez qu'il est bénéfique pour les Indriens d'entendre un autre son de cloche, n'hésitez pas à effectuer un don à notre association. Chaque contribution, grande ou petite, renforce notre capacité à porter un discours différent au cœur de l'agenda médiatique et politique. Même pour 1€, vous pouvez soutenir La Gazette de l'Indre. Et cela ne prend qu'une minute en allant sur :

helloasso.com/associations/la-gazette-de-l-indre

Si vous le pouvez, soutenez le journal avec un don mensuel.

Merci et bonne lecture.

Paul-Emmanuel Thore
Directeur de la publication



PATRIMOINE : LE CHÂTEAU D'OZANS VICTIME DU MIRAGE CHINOIS

Arraché à son ancienne propriétaire en 2011, ce petit château des environs de Châteauroux se meurt peu à peu dans l'indifférence quasi générale.

Dans un parc désormais en friche, le Château d'Ozans n'est plus que l'ombre de lui-même. Abandonné, pillé et squatté, celui qui devait être le magnifique lieu de réception pour les chefs d'entreprises de la zone économique franco-chinoise aura connu la décadence à la place de la grandeur qu'on lui avait pourtant promise. Acheté en 2011 par la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC - ancêtre de Châteauroux Métropole), pour être ensuite revendu en 2014 à la très opaque société SFECZ, l'ancien château de Gabriel de Barbançois serait en réalité aux mains de l'État chinois lui-même.

Un immense gâchis

« C'est un crève-cœur, un immense gâchis », lâche Jean-Marc, un ancien cavalier du club d'équitation du château d'Ozans. Il connaît bien les lieux. Il a monté à cheval dans cette propriété pendant des années et il ne comprend pas comment on a pu en arriver

là. Câbles électriques arrachés, portes fracturées, vitres brisées, murs tagués, toits percés à de multiples endroits. Le balcon de pierre et le grand escalier de la tour ronde menacent de s'effondrer. La végétation commence même à pousser à l'intérieur de la petite chapelle néo-gothique.

« Mais pourquoi les Chinois n'entretiennent-ils pas les lieux ? C'est incompréhensible », renchérit-il. Effectivement, il est difficile de comprendre pourquoi un propriétaire, qui ne manque pas d'argent, laisse ainsi mourir une bâtisse à valeur architecturale et historique certaine. Le château a notamment appartenu au père du Général Bertrand, figure de l'histoire locale. Sans travaux d'urgence, le Château d'Ozans risque de vivre ses dernières années.



Le mirage chinois

Depuis 2010, les acteurs publics ont toujours cru aux belles promesses des représentants de Pékin à propos de la zone économique d'Ozans. Ils ont voulu croire que les investisseurs chinois allaient devenir la locomotive économique de l'Indre. Pourtant aujourd'hui, où sont les 4.000 emplois promis par un Jean-François Mayet ? Où sont les 50 entreprises annoncées par un Gil Avérous ? Où est cet avenir radieux complaisamment étalé à de multiples reprises dans les colonnes de la Nouvelle République sans la moindre réserve ? Au fil des années, les désillusions se sont enchaînées et c'est cette vieille demeure qui remonte au XV^{ème} siècle qui en paie l'addition.

Beaucoup d'argent public a été investi dans le faramineux projet franco-chinois. Un budget de 90 millions d'euros avait été annoncé. Mais dix ans après, le rêve



d'Ozans « porte d'entrée de la Chine en Europe » a viré au cauchemar. Un seul bâtiment a été construit par la SFECZ sur la zone. Pompeusement nommé Centre d'innovation et de technologie (Citech), ce vaisseau de béton et de verre reste désespérément vide malgré l'immense panneau immobilier proposant des plateaux de 200 à 1.100 m² à vendre ou à louer. Tout cet argent pris dans la poche du contribuable n'aurait-il pas pu servir à quelque chose de plus utile ?

Un manque de contrôle des investissements étrangers

Le Château d'Ozans n'est pas le seul édifice remarquable à être laissé à l'abandon par des propriétaires étrangers peu scrupuleux. Dans l'Indre, on pense inmanquablement au Château de Villedieu-sur-Indre que des affairistes hollandais ont laissé honteusement mourir pendant des décennies avec la lâche complicité de

l'ancien maire Bernard Gontier. Mais le phénomène existe malheureusement dans toute la France. Des investisseurs anglais, hollandais, chinois ou qataris achètent pour d'obscures raisons des châteaux français pour les abandonner aussitôt. Il y aurait près d'une centaine de cas similaires à travers tout le pays. Il serait peut-être temps que les pouvoirs publics se saisissent de ce problème qui porte à la fois atteinte au patrimoine architectural local et à la souveraineté nationale.





Raymond Mis et Gabriel Thiennot en 1947

AFFAIRE MIS ET THIENNOT : DEUX LIVRES RÉFUTENT LE " ROMAN " DE BOIZEAU

Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été reconnus coupables pour le meurtre de Louis Boistard lors d'une partie de chasse en 1946. Ils ont purgé leur peine et se sont fait oublier pendant de nombreuses années. Mais en 1980 Léandre Boizeau, maire-adjoint communiste de la ville du Blanc, sort un livre intitulé "Ils sont innocents" où il développe la thèse de l'erreur judiciaire et de l'innocence des deux condamnés. Fort des troupes militantes du Parti communiste de l'époque, de ses relations dans la bourgeoisie socialiste et de l'avidité des médias pour ce genre de thème, Léandre Boizeau parviendra à imposer " sa " vérité à l'opinion médiatique mais pas à l'institution judiciaire. Alors qu'il a déposé l'année dernière, avec la complicité du député macroniste François Jolivet, un énième recours pour réhabiliter les deux chasseurs, deux nouveaux livres viennent confirmer la culpabilité de Raymond Mis et de Gabriel Thiennot dans ce crime affreux de l'après-guerre.

La Fabrique des Innocents

Gilles Antonowicz est avocat à la retraite et historien. Il s'est fait une spécialité dans l'examen minutieux de grandes affaires judiciaires telles que l'affaire d'Outreau ou l'affaire Halimi. En 2022, il a publié avec Isabelle Marin un livre intitulé *La Fabrique des Innocents* avec le sous-titre évocateur suivant : *L'affaire Mis et Thiennot – Histoire d'une manipulation médiatique*. Son propos est sans ambiguïté. Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été reconnus coupables du meurtre du garde-chasse par trois différentes cours d'assises. Leur culpabilité ne fait aucun doute. Ils sortent de prison en 1954, refont leur vie et pendant 26 ans on n'entend plus parler d'eux. Mais en 1980, un

militant communiste, adjoint au Maire du Blanc, sort un livre clamant leur innocence et l'erreur judiciaire. Son nom est Léandre Boizeau. À cette époque le Parti Communiste est extrêmement bien implanté dans le département et tout de suite le livre *Ils sont innocents* est un véritable succès. Un comité de soutien composé de militants socialistes et communistes est créé dans la foulée pour demander la révision des procès. Pour Maître Antonowicz, c'est en 1980 que commence réellement l'affaire Mis et Thiennot et non en 1946. C'est à partir du bouquin de Boizeau que les médias locaux puis nationaux vont faire leurs choux gras de cette triste affaire. L'extrême médiatisation « d'hypothèses et de rumeurs comme étant l'expression de la vérité » pendant

des décennies a permis de manipuler l'opinion au point que pour tous ou presque : « Mis et Thiennot ont été victimes d'une erreur judiciaire ! »

Gilles Antonowicz
Isabelle Marin

LA FABRIQUE DES INNOCENTS



L'AFFAIRE MIS & THIENNOT
Histoire d'une manipulation médiatique



Affaire Mis et Thiennot, La Contre-Enquête

Jean-Louis Vincent est lui un ancien commissaire de police. Il se passionne également pour les grandes affaires criminelles célèbres. Son livre est sorti à quelques jours de celui de Me Antonowicz. Il s'intitule sobrement *Affaire Mis et Thiennot – La Contre-Enquête*. Ce gros livre de plus de 400 pages s'attelle essentiellement à reprendre les multiples dépositions des différents protagonistes pour les confronter et les mettre en perspective. C'est un travail méticuleux qui permet, entre autres, au lecteur de se faire une opinion sur les incroyables accusations de « torture » qui ont été proférées à l'encontre des policiers ayant mené l'enquête. On y découvre qu'au fil du temps les déclarations des mis en cause ont beaucoup évolué, parlant dans un premier temps de « pressions » psychologiques, puis d'un simple « coup de pied aux fesses », puis de « nombreux coups », pour finir par des scènes dignes d'un film d'horreur avec du « sang sur les murs ». Cela ne tient pas la route un seul instant. Pour l'ex-commissaire Vincent, la culpabilité de Raymond Mis et Gabriel Thiennot est « avérée » même s'il note des manquements regrettables dans la menée de l'enquête policière. De son point de vue, si Mis et Thiennot finissaient par être réhabilités, cette décision « sonnerait comme un désaveu de l'institution judiciaire ».

Le « roman de Boizeau »

Il faut dire que la thèse de l'innocence de Raymond Mis et de Gabriel Thiennot développée par Léandre Boizeau s'apparente plus à un roman de gare tendance « lutte des classes » qu'à une

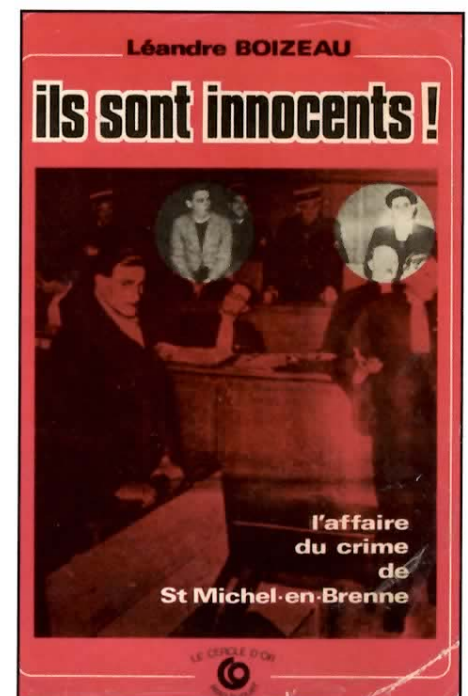


contre-enquête sérieuse. Le « roman de Boizeau » repose sur deux convictions issues de la mythologie d'extrême-gauche mais démenties par les faits.

Première idée fausse, Mis et Thiennot auraient été désignés coupables parce qu'ils étaient pauvres. Léandre Boizeau nous fait le coup des gentils prolétaires contre le méchant propriétaire capitaliste. En effet, il prétend que les pauvres Mis et Thiennot seraient victimes d'une machination ourdie par les « puissants ». En filigrane, apparaît l'ombre de Jean Lebaudy, grand propriétaire terrien et employeur du malheureux Louis Boistard. Même s'il n'accuse pas directement le patron du garde-chasse du meurtre de ce dernier, il laisse planer le doute de son implication éventuelle à de nombreuses reprises. Il lui reproche notamment d'avoir payé un avocat réputé (donc fort cher) pour défendre les intérêts de la veuve Boistard aux procès et d'avoir récompensé les policiers pour leur travail dans cette affaire. Pourtant, il ne livre aucun élément prouvant que Jean Lebaudy ait eu un intérêt quelconque à faire accuser des innocents pour ce crime.

Deuxième idée fausse, les aveux de Mis et Thiennot auraient été obtenus par l'usage de la « torture », donc ils sont innocents. Il s'agit là d'un raisonnement simpliste issu du catéchisme gauchiste sur la dénonciation perpétuelle des « violences policières ». Bien que la réalité de la « torture » dans cette affaire soit très discutable comme le démontre Jean-Louis Vincent dans son livre, il nous rappelle surtout que : « la commission de brutalités à l'encontre d'une personne ne peut pas suffire à établir son innocence ». Ainsi, même si Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été brutalisés, cela ne prouve en rien qu'ils soient innocents. On peut très bien être frappé par la police et en même temps être coupable du crime dont celle-ci vous accuse.

La vérité, c'est que même sans leurs aveux, Raymond Mis et Gabriel Thiennot auraient été tout de même condamnés. Le faisceau de preuves qui les désigne coupables n'a pas besoin de leurs aveux. Et la Cour de révision devrait en toute logique rejeter une nouvelle fois la demande de révision du Sieur Boizeau.



EAU POTABLE CONTAMINÉE : UNE CASTELROUSSINE POINTE DU DOIGT LE BIDONVILLE DE DÉOLS

En juin dernier, en pleine canicule, 25.000 habitants de Châteauroux étaient privés d'eau potable pendant deux jours suite à la détection de la bactérie Escherichia Coli dans le système de distribution d'eau de la ville. La lanceuse d'alerte Françoise Lerat se pose la question de son origine réelle.

Circulez, il n'y a rien à voir !

18 juin 2022, Châteauroux fait les gros titres de la presse nationale et régionale : « l'eau du robinet est contaminée par la bactérie Escherichia Coli ». Tout le pays en parle et les chaînes d'infos diffusent en boucle la distribution massive de quelques 200.000 bouteilles d'eau à la population castelroussine privée d'eau potable. Le parvis de la salle Equinoxe a des allures de pays en guerre. Sur BFMTV, Gil Avérous invoque « une succession d'anomalies » pour expliquer et minimiser la situation. L'édile de Châteauroux affirme que le point de départ de cette contamination est « un dysfonctionnement du système de diffusion du chlore dans l'eau ». Certains « experts » invoquent la température élevée qui conduit à « une prolifération bactérienne dans le réseau » et d'autres rappellent que « le tube digestif des bovins est un réservoir naturel de cette bactérie ». Bref, circulez, il n'y a rien à voir ! Les 25.000 castelroussins privés d'eau potable en pleine chaleur estivale et l'opinion publique sont censés se satisfaire de cette maigre explication. C'était sans compter sur la vigilance de Françoise Lerat, une lanceuse d'alerte castelroussine, qui

dans un article publié sur le site ripostelaique.com et intitulé : « Châteauroux : pourquoi est-il interdit d'utiliser l'eau du robinet ? », rappelle que le bidonville tzigane de la Croix-Blanche de Déols est situé à proximité des sources de captage de l'eau destinée aux habitants de Châteauroux. Un bidonville illégal qui aurait dû être démantelé depuis longtemps et qui ne dispose pas des moyens élémentaires d'hygiène et de gestion des eaux usées.

Une contamination rare donc suspecte

Dans un article du 18 juin 2022, le site franceinfo.fr nous informe qu'en 2020, seuls 1,8 % de la population française a été alimentée à un moment donné par une eau ne respectant pas les critères de qualité microbiologique. Il y est précisé que ces contaminations bactériennes affectent surtout les petites communes de moins de 500 habitants mais pas les centres urbains. Ainsi, il n'est pas anodin que l'eau de Châteauroux soit contaminée par la bactérie Escherichia Coli. C'est un cas extrêmement rare et c'est bien pour cela que Châteauroux a fait la une des journaux. Il y a eu un grave problème en amont et Gil Avérous ne peut pas l'évacuer d'un simple revers de main

avec de vagues considérations. Avant la « succession d'anomalies » dans la détection de la bactérie et le traitement de l'eau, il y a bien une contamination de la nappe phréatique qu'il faut tenter d'expliquer. Ce qu'il n'a pas fait.

Mais d'où vient la bactérie Escherichia Coli ?

Le Ministère de la Santé canadien nous apprend que : « Escherichia Coli est une espèce de bactérie qu'on trouve naturellement dans les intestins des humains et des animaux à sang chaud. Elle est présente en grand nombre dans les matières fécales et peut facilement être mesurée dans l'eau, ce qui en fait un indicateur utile de la contamination fécale dans les systèmes d'approvisionnement en eau potable du monde entier. » Nous comprenons donc que la véritable raison de la contamination de l'eau potable de Châteauroux en juin dernier était très certainement la présence d'excréments dans l'eau. Les problèmes de détection ne viennent qu'après.

De forts soupçons pèsent sur le bidonville de Déols

En juillet 2018, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) établissait « un état des lieux des bidonvilles en France métropolitaine ». La Dihal n'en a dénombré qu'un seul dans notre département : celui de la Croix-Blanche à Déols. Elle a recensé 160 habitants dont 92 mineurs sur le site occupé par des tziganes depuis des décennies.

160 personnes vivant dans un campement illégal sans assainissement juste au-dessus d'une nappe phréatique de faible profondeur est nécessairement synonyme d'insalubrité. Dans un arrêté en date du 12 juillet 2016, le Préfet de l'Indre de l'époque, Seymour Morsy, établissait des « périmètres de protection rapprochée » afin de protéger la fourniture de Châteauroux en eau potable. À l'intérieur de ces « périmètres », il interdisait notamment « le stationnement de caravanes, le nomadisme », mais aussi « toute construction neuve (...) y compris les abris pour animaux » et « l'enfouissement de cadavres d'animaux ». Il prenait cet arrêté en « considérant les risques sanitaires de pollutions biologiques et chimiques des eaux engendrés par

les activités menées par la population des gens du voyage implantée en amont immédiat des captages ». Déjà en 2008, son prédécesseur avait signé un arrêté similaire interdisant la pratique du camping sauvage, du stationnement de caravanes et du brûlage de déchets dans le but de « préserver la qualité de l'eau ». S'il est impossible d'affirmer avec certitude que le bidonville de la Croix-Blanche est le véritable responsable de la contamination de l'eau potable de l'été dernier, cette hypothèse reste cependant la plus plausible. Surtout, on s'étonne que cette piste n'ait pas été creusée et qu'elle ne fut même pas mentionnée dans les médias.

Déni et inaction

Dès lors que des membres de la communauté tzigane sont impliqués dans une problématique, on constate que les autorités administratives et politiques sont dans le déni et l'inaction les plus complets. Ni le Préfet actuel, Stéphane Bredin, ni le Président de Châteauroux Métropole, Gil Avérous, n'ont évoqué publiquement les « risques sanitaires de pollutions biologiques » engendrés par les habitants illégaux de la Croix-Blanche alors qu'ils en avaient la pleine et totale connaissance. Non seulement ils n'ont rien dit, mais ils n'ont rien fait non plus pour mettre un terme à une situation illégale, dangereuse pour la santé publique, et qui malheureusement perdure depuis tant d'années.



LA PÉROUILLE : UNE STÈLE RACISTE QUI SCANDALISE TOUJOURS

« (...) ONT ÉTÉ ASSASSINÉS PAR LES BOCHES. » LA STÈLE COMMÉMORATIVE DE MIRAN SUR LA COMMUNE DE LA PÉROUILLE A ÉTÉ ÉRIGÉE EN 1945 JUSTE APRÈS LA GUERRE. L'UTILISATION DU TERME « BOCHES » POUR QUALIFIER LES MEURTRIERS ALLEMANDS DE SEPT MAQUISARDS EN 1944 A TOUJOURS ÉTÉ CONTESTÉE.

« C'est un scandale ! Comment se fait-il que la mairie n'ait jamais effacé cette inscription d'un autre âge ? », tonne Jean-Paul, fils d'un Allemand et d'une Française, habitant la région. « Je croyais que le racisme était un délit en France », ajoute-t-il. La raison de son courroux ? La stèle dite de « Miran » sur la commune de La Pérouille à mi-chemin entre Châteauroux et Saint-Gaultier.

Le 24 juin 1945 était inauguré au chemin de Miran un monument en hommage aux sept maquisards et réfractaires fusillés au même endroit un an auparavant par des soldats allemands. Construit dans l'émotion de l'immédiat après-guerre et à l'initiative d'une amicale d'anciens combattants communistes de Saint-Gaultier, ce monument cristallise les tensions de l'époque. En 1945, la haine de l'ancien occupant était fort répandue et les maquisards communistes n'étaient pas réputés pour faire dans la dentelle. Cela explique certainement cette inscription aujourd'hui incompréhensible : « ... ont été assassinés par les Boches. »

La terreur de l'épuration sauvage passée, on ne comprend pas pourquoi les autorités administratives locales n'ont pas fait le nécessaire rectificatif afin de retirer le caractère proprement raciste de cette stèle. Retirer la haine raciale de ce monument n'aurait en rien altéré la mémoire des sept malheureuses victimes, bien au contraire.

La haine des « Boches »

Selon le philosophe suisse Philipp Blum-Keller, « le seul emploi du mot Boche semble en effet révéler une attitude raciste ». Derrière le terme « Boche », qui signifierait selon certains linguistes « tête de bois », il y a l'idée que tous les Allemands sont intrinsèquement bornés et brutaux. Leur supposée brutalité bestiale les sortirait du



LA PEROUILLE

champ de l'humanité et cela expliquerait tous les crimes dont ils sont accusés. Le "Boche" est ainsi un animal sanguinaire qu'il faut haïr et contre qui tout est permis.

Un racisme très présent dans les rangs de la Résistance

C'est assez paradoxal, mais si les résistants communistes reprochaient aux nationaux-socialistes allemands leur racisme assumé, eux ne se privaient pas d'un racisme anti-allemand débridé. En témoigne le journal départemental des résistants de l'immédiat après-guerre BAZOUKA dont la lecture aujourd'hui est extrêmement instructive pour appréhender l'atmosphère de l'époque. Les appels à la vengeance et à la haine du « Boche » y sont légion. Dans un article du 18 Août 1945 relatant la tragédie de Miran, un certain Lieutenant PETER vomit sa haine de la race allemande : « (...) comme nous tu haïssais le Boche » et exprime son désir de vengeance « il n'existe qu'un seul châtiment, le poteau d'exécution ». Plus encore, le 6 Avril 1946, les rédacteurs du journal vont jusqu'à qualifier de « putain bochophile » (sic) et à menacer de la tondre une pauvre habitante du Poinçonnet qui avait eu le malheur de montrer un peu d'humanité envers des prisonniers de guerre allemands.

La germanophobie, un racisme encore toléré

Force est de constater que la germanophobie reste, même encore

aujourd'hui, un racisme toléré dans l'Indre. Sinon comment expliquer que la Mairie de La Pérouille ou que la Préfecture de l'Indre n'aient jamais fait effacer cette formule raciste sur ce lieu de mémoire ? Où sont nos antiracistes professionnels ? Où sont nos ligues de vertu républicaine ? Mais que fait la fameuse Ligue des Droits de l'Homme de Châteauroux ? Elle, qui habituellement, est si prompte à traîner devant les tribunaux la moindre parole raciste. Que font nos vaillants donneurs de leçons de la Nouvelle République ? Eux, dont l'antiracisme est pourtant l'un des fonds de commerce.

Cependant la palme de l'antiracisme sélectif revient très certainement à la très communisante Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance (ANACR) de l'Indre qui ose défilier chaque année devant cette inscription raciste tout en appelant dans le même temps à " lutter contre le racisme ". Heureusement pour eux que le ridicule ne tue pas.

Le souvenir de nos morts n'excuse pas le racisme

Oui, certains soldats allemands ont commis des crimes dans l'Indre pendant la guerre. Oui, la fusillade sommaire du 20 juin 1944 au chemin de Miran est un crime de guerre. Pourtant tout cela n'excuse en rien le racisme envers les Allemands. De même

LES BOCHES AU POINÇONNET...

Les boches qui, théoriquement, travaillent en forêt, aiment à se chauffer. Aussi, et sans aucune hésitation, prenaient-ils du bois péniblement coupé par un vieillard du Poinçonnet. La garde compréhensive laissait faire et il a fallu pour que cesse le scandale rien moins qu'une lettre au commandant du camp. Cela d'ailleurs n'a pas été du goût de tout le monde...

En tout cas, certainement pas du goût de la putain bochophile Mlle Josette C... qui a vraiment une notion particulière de la sévérité à l'égard des boches. Et, si, par hasard, elle se retrouvait tondue un soir... Qu'en diraient les étalons teutons qui, loin de chez eux, sont forcés de se contenter de ses charmes odorants et discutables ? ? ?

Extrait de BAZOUKA, 6 avril 1946,
le journal des résistants après-guerre

me qu'il nous est interdit de sombrer dans la haine de tous les Arabes ou de tous les Musulmans après les tueries perpétrées au Bataclan et à Nice, nous ne pouvons pas, non plus, haïr tous les Allemands pour les tueries de 1944. Les crimes commis par certains Allemands pendant la guerre n'impliquent pas que tous les Allemands en soient responsables. Le souvenir de nos morts ne peut être une excuse au racisme, quel qu'il soit. Un lieu de mémoire comme celui de Miran devrait être un appel à la paix pour les générations futures et non un appel à la haine imprescriptible des Allemands.

Si l'antiracisme est vraiment une valeur fondamentale de notre république, n'est-il pas temps de renoncer à tous les racismes ? Même ceux dont on ne parle jamais comme le racisme anti-allemand ?



CHÂTEAUX : LES PETITS PROPRIÉTAIRES VENT DEBOUT CONTRE LE PERMIS DE LOUER

Depuis le 1er septembre 2021, les propriétaires doivent obtenir un « permis » pour chaque bien immobilier qu'ils mettent en location dans le centre-ville de Châteauroux sous peine d'amende. Cette nouvelle contrainte intrusive et liberticide pénalise surtout les petits propriétaires.

Anthony Felder, consultant en immobilier, nous explique : « Le problème, c'est la vacance des biens entre la sortie du dernier locataire et l'obtention de ce « permis » pour pouvoir relouer à quelqu'un d'autre. Il est très compliqué de trouver un professionnel du bâtiment au pied levé. Si après le départ de votre dernier locataire il y a des travaux à faire, vous pouvez attendre plusieurs mois avant qu'un artisan ne les réalise. Avec le permis de louer, tous ces mois d'attente sont des mois perdus. Pour celui qui a une quinzaine d'appartements, ce n'est pas trop grave, il a la trésorerie nécessaire pour faire face. Mais pour le petit propriétaire qui n'a qu'un ou deux

logements et qui paie un crédit, il fait comment lui ? C'est un préjudice de plusieurs milliers d'euros. »

LUTTER CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

C'est pour « lutter contre le logement indigne » que le Conseil municipal de Châteauroux-Métropole a voté à l'unanimité l'institution du permis de louer le 18 février 2021. Qui pourrait être contre ? Personne ne veut habiter un logement insalubre ou indigne. Or, de l'aveu même de Magalie Bourdin, la responsable habitat de Châteauroux-Métropole, le *permis de louer* va beaucoup plus loin que la simple notion de salubrité

du logement. En effet, une grille comportant plus de 80 critères de « décence » et de « sécurité » est utilisée pour contrôler les logements. Cette grille d'évaluation n'est pas communiquée aux bailleurs et les critères sont évolutifs dans le temps. On réalise alors que « la lutte contre le logement indigne » n'était qu'un prétexte bien commode pour faire passer l'amère pilule du flicage généralisé des logements du centre-ville auprès des propriétaires. On reconnaît bien là la méthode macroniste en action. Il s'agit en réalité de « contrôler et de répertorier les 3.000 logements du centre-ville », dicit Magalie Bourdin. Mais pour quoi faire ? Le mystère reste entier.



UNE VISION LIBERTICIDE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

En mettant en place le *permis de louer*, le Président Gil Averous remet tranquillement en cause l'inspiration libérale du droit de louage issu du Code Napoléon. Habituellement, on présume que lorsqu'un bailleur met un logement sur le marché, a priori, il est décent. On présuppose le bon état du logement. Et s'il ne l'est pas, alors il existe toute une série de mesures pour contraindre, a posteriori, le mauvais propriétaire à faire des travaux. Avec le *permis de louer*, on retourne complètement les choses et on présuppose que tous les biens à louer sont suspects. On impose alors à tous les propriétaires de prouver que leurs logements sont dignes d'être loués. Restreindre la liberté de tous sous prétexte que certains ne jouent pas le jeu, c'est une mesure profondément anti-libérale et punitive. Cela va à l'encontre de l'esprit français.

UNE LOI D'INSPIRATION SOCIALISTE

C'est dans le cadre de la loi ALUR de 2014, présentée par la ministre écolo-socialiste Cécile Duflot, que le permis de louer est introduit par un



amendement du député socialiste Mathieu Hanotin. Ce sont deux autres ministres socialistes, Bernard Cazeneuve et Emmanuelle Cosse qui signent le décret d'application en 2016. Autant il est logique, dans la vision étatiste et socialiste de la société de restreindre les libertés économiques des citoyens. Autant il est surprenant de voir un politicien classé à droite comme Gil Avérous de reprendre à son compte un tel dispositif. Avec une telle mesure, il pénalise directement son propre électorat de petits propriétaires traditionnellement ancrés à droite.



UN GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC

Le permis de louer, c'est aussi plus de bureaucratie donc plus de dépenses publiques. La gestion de ce nouveau dispositif a un coût non négligeable pour les contribuables de l'agglomération. Selon la responsable habitat de Châteauroux-Métropole, 1.000 logements par an sont contrôlés par les experts de France Diagnostics, la société chargée des visites. Soit un coût annuel supérieur à 100.000 euros d'après nos informations, auquel il faut ajouter les salaires des fonctionnaires territoriaux chargés de l'instruction des permis. Au final, des dizaines et des dizaines de milliers d'euros qui seront pris chaque année dans la poche de tous les habitants de l'agglomération castelroussine pour cette fausse bonne idée qui ne concerne pourtant que le centre de Châteauroux.

UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

Il y avait pourtant une alternative à ce permis soviétique si le but recherché était bien la « lutte contre le logement indigne ». Les pouvoirs de police du Maire et la compétence du Préfet sont là depuis bien longtemps pour protéger les locataires des propriétaires négligents ou peu scrupuleux. Pourquoi l'assemblée communautaire n'a-t-elle pas lancé une grande campagne de communication pour rappeler aux locataires qu'ils ont tous droit à un logement décent ? Pourquoi n'a-t-elle pas distribué des dépliants expliquant quels sont les points à vérifier quand on entre dans un logement ? Pourquoi n'a-t-elle pas mis en place un bureau pour recueillir et vérifier les doléances des locataires ? C'eût été beaucoup plus simple, beaucoup plus économe en argent public et beaucoup plus respectueux de la liberté de chacun. Dommage.



UN SÉRIEUX REVERS POUR LE PROJET DE PNR SUD-BERRY

Suite à la levée de boucliers venant de différents acteurs de la ruralité, le projet de création d'un nouveau parc naturel régional qui s'étendrait d'Éguzon jusqu'à Saint-Amand-Montrond semble bien compromis. Des responsables politiques et syndicaux se positionnent de plus en plus contre ce projet d'inspiration écologiste de gauche.

Un projet lancé en 2018

Même si les premières études datent de 2016, le projet de création d'un Parc Naturel Régional Sud-Berry a été officiellement lancé en 2018 par deux élus de droite : Jean-Michel Degay, alors maire d'Aigurande, et Louis Cosyns, maire de Dun-sur-Auron dans le Cher. Le PNR Sud-Berry aurait dû voir le jour en 2022 mais les obstacles se sont accumulés. L'idée des concepteurs de ce projet était d'apporter une meilleure visibilité et une manne financière à un ensemble plus ou moins homogène de 133 communes de l'Indre et du Cher. Un parc naturel régional (PNR) est un syndicat mixte de communes, régi par une charte, avec des objectifs en matière d'environnement, d'économie, de politique sociale, d'habitat, de santé et de tourisme. C'est une strate administrative supplémentaire qui se superpose à la commune, à la communauté de communes et au syndicat mixte de pays. Son rôle est de mettre en valeur et de dynamiser un territoire naturel rural.

Dans notre département, il existe déjà un parc naturel régional, il s'agit du PNR de la Brenne.

Une levée de boucliers

En 2018, sur le papier, le futur PNR avait l'air formidable. Les élus de gauche et les élus de droite étaient main dans la main pour mettre en place cette nouvelle structure éligible aux subventions de la Région, de l'État et de l'Europe. Une aubaine pour certains, la chasse aux subventions étant une seconde nature pour nos politiciens des deux rives. Mais c'était sans compter la vigilance de certains ruraux avertis. Fin 2020 se met en place un collectif d'associations rurales et de syndicats agricoles pour remettre en cause le bien-fondé de ce projet de PNR. Regroupés au sein du GAR (Groupeement des Acteurs de la Ruralité), ce collectif organise une première réunion publique intitulée « Un parc naturel régional pour quoi faire ? » en octobre 2021 à Châteaumeillant dans le Cher. Devant une salle

comble, une succession d'orateurs très en verve interpelle les élus locaux sur les effets néfastes que pourrait avoir à long terme la constitution d'un nouveau PNR au sud du Berry.

Des écolos vendent la mèche

Dans un communiqué de mai 2020 les élus du groupe écologiste au Conseil régional Centre-Val de Loire affirment qu'ils « appuient » depuis le début le projet de PNR Sud-Berry et dévoilent en partie la véritable finalité du futur PNR qui, dicit, « engagerait les territoires du Sud-Berry dans la transition, c'est-à-dire dans le changement des comportements individuels et collectifs, des modes de production, d'habitation et de consommation, des usages des ressources et des déplacements ». On apprend ainsi que le véritable objectif n'est pas de mettre en valeur une région naturelle mais d'opérer un changement radical des modes de vie des populations sous couvert d'écologie et de « protection » des paysages.

Une idéologie punitive

C'est donc avec raison que les opposants pointent du doigt le projet politique et autocratique qui se cache derrière le PNR. L'expérience montre qu'un parc naturel régional n'est pas qu'un simple outil administratif mais un instrument au service d'une gauche « décroissante » qui veut mettre les paysages « sous cloche ». Les acteurs de la ruralité dénoncent une idéologie de la « nature sans l'homme » qui veut « ensauvager » la nature mais qui oublie que c'est la main de l'homme qui a façonné les milieux naturels remarquables comme les étangs de la Brenne ou les haies du Boischaut. Ils ne veulent pas qu'on leur impose une écologie « punitive et politiquement orientée » qui porte atteinte à leurs libertés les plus élémentaires.

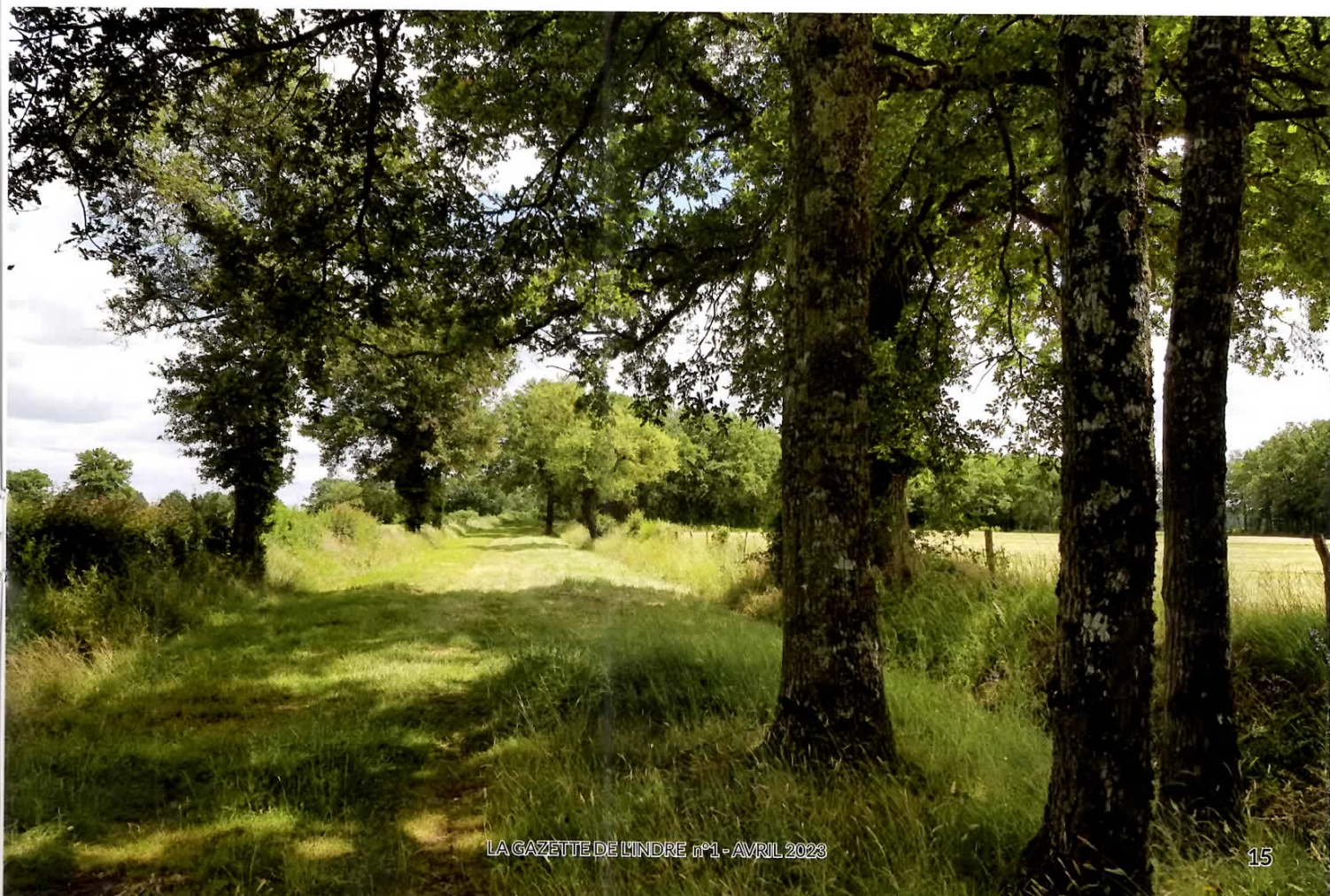
Une petite armée de militants payés avec l'argent public

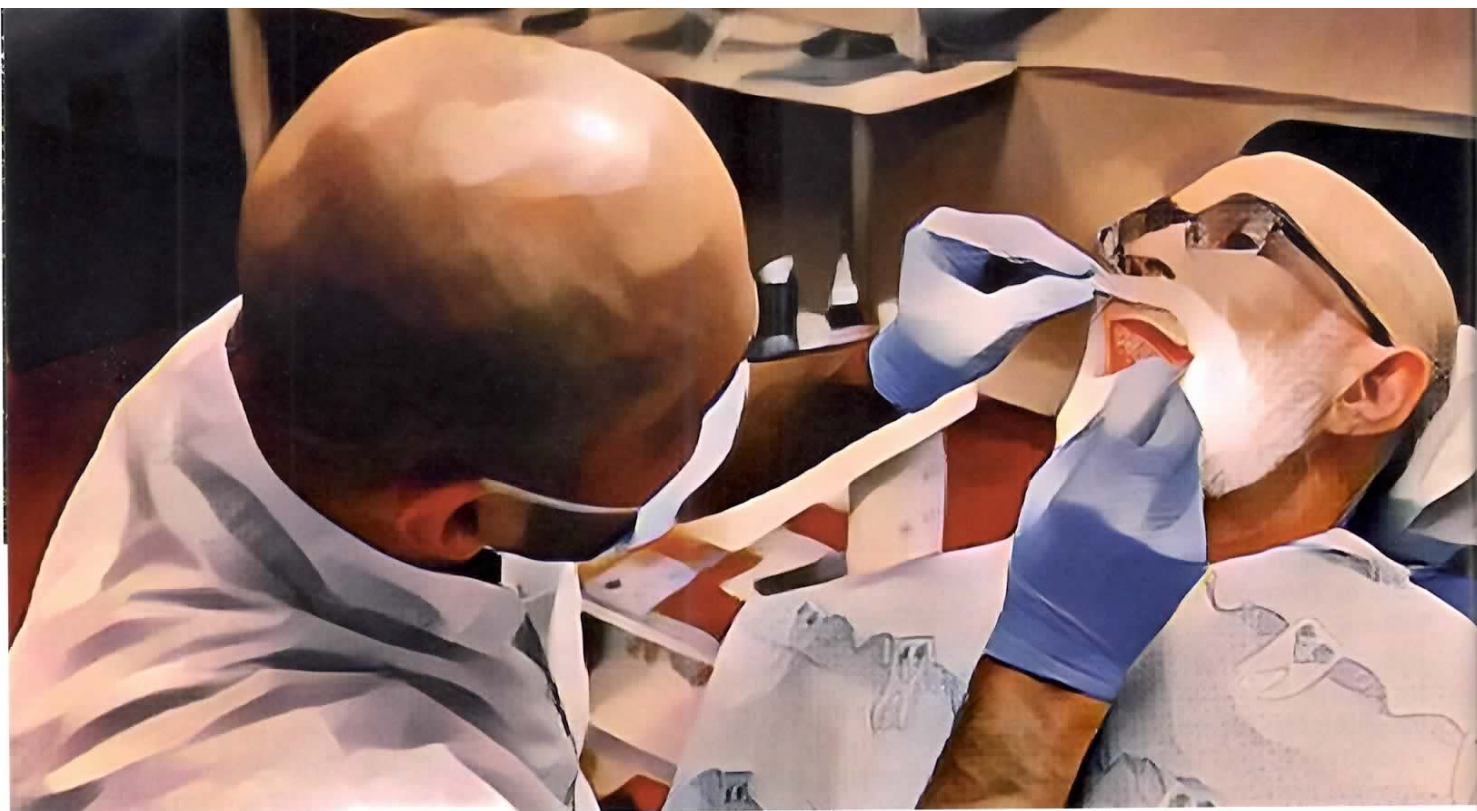
Les partisans de la création du PNR Sud-Berry aiment répéter à l'envi que celui-ci n'est pas contraignant pour les habitants concernés car il

n'a pas de pouvoir réglementaire et qu'il est simplement consultatif. À cela les opposants rétorquent qu'un PNR peut être très contraignant même s'il ne dispose pas de pouvoir coercitif propre. En effet, avec ses moyens humains et financiers conséquents, un PNR peut initier toute une série d'actions devant le préfet ou devant le tribunal en vue de transformer le territoire et ainsi servir son agenda politique. Si des agents du PNR repèrent, par exemple, une plante dite « rare » sur une parcelle privée, ils peuvent alors demander au préfet de *sanctuariser* ladite parcelle et d'interdire au propriétaire toute modification de l'environnement. Le PNR n'interdit pas directement, il monte juste des dossiers pour faire interdire par les autorités compétentes ce qui lui déplaît. En somme, la création d'un PNR permet à la gauche écologiste d'avoir une petite armée de fonctionnaires payés avec de l'argent public qui travaillent, consciemment ou pas, à son projet politique. Comment des élus prétendument de droite ont-ils pu soutenir un tel projet ?

Revirement de position à droite

Face au vif mécontentement de son électorat, le député LR de la deuxième circonscription de l'Indre, Nicolas Forissier fait volte face en septembre 2022 et annonce que désormais il ne soutient plus le projet de PNR Sud-Berry. Quelques jours plus tard, c'est au président du Conseil départemental de l'Indre, le centriste Marc Fleuret, d'affirmer publiquement qu'il est « clairement opposé à la création du parc ». Suite au nouveau positionnement de ces deux poids lourds de la politique locale, même François Daugeron, président du Pays de La Châtre en Berry et principal soutien de droite au projet, commence à douter. La conseillère régionale RN Mylène Wunsch, qui n'avait pas encore pris position sur le sujet, estime de son côté que : « le projet de PNR Sud-Berry va à l'encontre de notre vision du monde rural ». Bref, il y a tout lieu de penser que le projet de parc naturel régional Sud-Berry ne pourra pas aboutir si les élus de droite continuent de quitter ainsi le navire.





PÉNURIE DE DENTISTES : LA COLÈRE MONTE !

La démographie médicale du département est malheureusement préoccupante dans toutes les spécialités. Mais avec seulement 77 praticiens recensés, la pénurie de chirurgiens-dentistes est certainement la plus douloureuse à bien des égards. L'augmentation constante de soins dentaires non satisfaits provoque une vague d'indignation dans la population de l'Indre.

Adrien n'en décolère pas : « ... et il ne prend pas de nouveaux clients, où vais-je me faire soigner les dents maintenant ? » Le Docteur Baron, dentiste à Saint-Maur vient de prendre sa retraite et son successeur, le Docteur Giard, ne prend pas les patients de son prédécesseur. Celui-ci vient de Châteauroux où il avait déjà sa patientèle. Il a racheté le cabinet saint-maurois pour les locaux et le matériel, mais pas pour la clientèle locale. « C'est un scan-

dale ! », renchérit une autre habitante de la commune. « J'ai appelé une vingtaine de dentistes pour ma fille et aucun ne prend de nouveau client. On se croirait dans un pays du tiers-monde... » Effectivement, la situation est tellement critique dans l'Indre qu'il faut attendre jusqu'à 6 mois pour un rendez-vous de soin dentaire et de nombreux praticiens ne prennent plus de nouveaux patients.

Un état des lieux catastrophique

Les derniers chiffres publiés sur le site de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes sont éloquentes. La région Centre-Val de Loire est la région métropolitaine la moins bien lotie, avec la région Normandie, en nombre de dentistes par habitant. Et au sein de la région, notre département de l'Indre tient la lanterne rouge avec seulement 77 dentistes pour 215 031 habitants, soit une moyenne de 35,81 dentistes pour 100 000 habitants. Sachant que la moyenne française est de 64 dentistes pour 100 000 habitants et la moyenne européenne de 74 dentistes, on constate à quel point notre territoire est sinistré. La pénurie de dentistes dans notre département se traduit par un déficit de soins inacceptable pour une large part de la population. Être soigné correctement quand on a mal aux dents devrait être une évidence. Nombre d'Indriens ne se résignent pas à être des sous-citoyens et ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas accès aux services de santé bucco-dentaires les plus élémentaires. Six mois pour avoir un rendez-vous, ce n'est pas digne de la 7ème puissance économique mondiale.

Les responsabilités politiques

Cette situation révoltante n'est pas le fruit du hasard mais celui d'une politique publique délibérée et odieusement cynique. Nous payons aujourd'hui la politique du *numerus clausus* lancée en 1979 par Simone Veil, la Ministre de la santé de l'époque. Malheureusement, elle a été suivie depuis lors par tous ses successeurs. Elle vise à réduire fortement le nombre d'étudiants-dentistes pour que mécaniquement le nombre de soignants baisse et ainsi limite le nombre d'actes à rembourser. L'objectif étant de contenir le déficit de la Sécurité sociale. Depuis 40 ans, nos politiciens ont organisé sciemment la pénurie de dentistes dans l'objectif inconvenant de faire des économies. Les praticiens n'étant pas assez nombreux mais possédant la liberté de s'installer là où ils le désirent, il est logique que des départements peu attractifs comme le nôtre se retrouvent dans cette situation.

Les responsabilités corporatistes

Les dirigeants politiques ne sont pas les seuls responsables de ce naufrage sanitaire. L'Ordre national des chirurgiens-dentistes (ONCD) qui organise la corporation porte également sa part de culpabilité. Cet organisme de défense et de régulation de la profession de chirurgien-dentiste se préoccupe bien plus des intérêts financiers des dentistes que de la santé des patients. L'ONCD a toujours fait pression sur le gouvernement pour conserver la liberté d'installation et tarifaire des chirurgiens-dentistes même dans les zones faisant face à une pénurie, alors même que d'autres zones étaient surdotées. Jamais l'ONCD n'a plaidé la responsabilité collective au sein de ses membres concernant le temps de travail. Ainsi, même dans les zones sinistrées appelées Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP), certains dentistes se payent le luxe de ne travailler que 3 jours par semaine ou de travailler à deux sur une même patientèle. De même,

plutôt que de demander au gouvernement de créer de nouvelles facultés pour former les chirurgiens-dentistes qui manquent au pays, l'ONCD milite pour la création d'un diplôme d'assistant dentaire de niveau 2. Ces nouveaux diplômés pourraient ainsi faire « les petits soins genre détartrages ou prendre les radios », ce qui aurait l'avantage



de laisser plus de temps aux dentistes pour réaliser des soins les plus rémunérateurs...

Des incitations financières inefficaces

Il existe des aides financières pour inciter les chirurgiens-dentistes à s'installer ou à rester dans les zones sinistrées. Ainsi, l'Agence Régionale de Santé (ARS) propose une aide forfaitaire de 25 000 € à l'installation d'un dentiste. Elle peut même être majorée à 30 000 € dans les zones dites « très sous-dotées » comme il en existe dans notre département. Le Conseil départemental de l'Indre propose de son côté une aide supplémentaire de 15 000 € à l'installation pour les chirurgiens-dentistes en tant que praticiens li-



béraux. Las, ces incitations financières sont des pansements sur une jambe de bois. Avec des revenus annuels compris entre 100 000 et 200 000 €, les chirurgiens-dentistes n'ont pas de problème d'argent pour s'installer. Ils obtiennent un prêt de la banque sans souci avec ce niveau de revenus. Ces "aides" ressemblent beaucoup à de charmants petits cadeaux pour une caste déjà privilégiée. Au final, ces aides sont inopérantes car inadaptées à la situation. Les jeunes dentistes ne déposent pas leurs valises dans l'Indre car ils préfèrent les grandes villes ou les bords de mer à haut standing culturel et social. Le désert rural s'avère être un repoussoir pour ces *happy few* individualistes.

Des solutions existent

La colère populaire est d'autant plus forte qu'il existe des solutions à ce problème. Il n'y a pas de fatalité. La pénurie de dentistes est directement liée au nombre trop limité de places d'étudiants en fac d'odontologie. La France ne forme pas suffisamment de dentistes. Plus de 40% des nouveaux dentistes ont même dû passer leur diplôme à l'étranger pour pouvoir exercer en France. C'est une honte. Le bon sens voudrait que l'on multiplie par quatre le nombre de places en faculté de chirurgie dentaire pour atteindre les 4 000 nouveaux dentistes chaque année. Nous pourrions ainsi pouvoir progressivement renverser la tendance et acquérir enfin l'autonomie suffisante pour nos besoins en soins bucco-dentaires. Nous ne serions plus tributaires de professionnels étrangers comme c'est malheureusement le cas actuellement. Parallèlement, il serait bon de revenir, au moins partiellement, sur la liberté absolue d'installation des chirurgiens-dentistes. Une bonne solution serait d'interdire aux praticiens de s'installer dans un territoire où il y a déjà suffisamment de confrères. L'intérêt collectif des citoyens doit pouvoir primer sur les intérêts individuels quels qu'ils soient.



BÉLÂBRE

QUAND L'IMMIGRATION SUBIE POSE LA QUESTION DE LA DÉMOCRATIE

Bélâbre, petite commune de 980 habitants au sud du département, fait beaucoup parler d'elle depuis février dernier. Son maire, le sémillant Laurent Laroche, veut vendre un bâtiment communal à une association pour y implanter un centre de migrants sans aucune concertation avec sa population. Pire, le projet avait été sciemment dissimulé aux Bélâbrais de peur qu'ils ne le refusent. Une fois l'information ébruitée, un collectif citoyen d'opposants au projet s'est constitué. Une pétition a été lancée et des manifestations pacifiques ont été organisées pour s'opposer à la création de ce centre. Au-delà du sujet sensible de l'immigration, le problème soulevé est démocratique : un maire peut-il tout faire sans le consentement de sa population ?

Le maire, un seigneur féodal ?

Le maire concentre entre ses mains à la fois les pouvoirs exécutif et législatif de la commune. En ce qui concerne le pouvoir législatif, il doit avoir le soutien de la majorité parmi les conseillers municipaux. Dans les attributions qui sont du ressort de la commune, le maire s'apparente effectivement à un seigneur féodal. Il a tout pouvoir et fait ce qu'il veut.

Les citoyens de la commune n'ont aucun recours contre ses actions même s'ils sont majoritaires. Leur seul pouvoir démocratique, c'est de ne pas voter pour lui la prochaine fois. Un recours contre une décision du maire n'est possible que s'il a enfreint la loi, sinon c'est impossible. Dans le cas de Bélâbre, le maire et son conseil municipal ont totalement le droit de vendre un bâtiment communal à une association sans consul-

ter la population. C'est le fait du Prince et les Bélâbrais opposés à cette décision n'ont que leurs yeux pour pleurer.

Le référendum communal

L'article LO1112-1 du Code des collectivités territoriales prévoit le référendum local. Cependant, celui-ci ne peut être initié que par le maire lui-même ou le conseil municipal. Les habitants n'ont pas le pouvoir d'initier eux-mêmes un tel référendum. Dans les faits, les maires de France organisent rarement des référendums communaux. Soit ils savent qu'ils ont la majorité des citoyens avec eux et ils considèrent que cela serait une perte de temps d'organiser un référendum, soit ils considèrent que la population n'est pas apte à apprécier ce qui est bon pour la commune et ils ne veulent surtout pas que les citoyens contrecarrent leurs projets. C'est le cas de

notre grand démocrate Laurent Laroche pour Bêlâbre qui dit à ses administrés en substance : « Je suis maire, je sais mieux que vous ». Les maires vraiment soucieux de la volonté du peuple sont malheureusement très rares en pays gaulois.

La Nouvelle République dans ses oeuvres

La Pravda locale a, bien sûr, pris fait et cause pour le socialiste et humaniste Laurent Laroche et son centre de migrants. Dans toute une série d'articles, la Nouvelle République a tenté d'expliquer aux Indriens en général et aux Bêlâbrais en particulier pourquoi il ne fallait pas céder à « la haine », au « repli sur soi » et au contraire saluer le « volontarisme et l'énergie des élus guidés par des valeurs humanistes ». Bref, ce n'est pas grave si un élu piétine la volonté populaire du moment que c'est pour la bonne cause. Lancé par son élan humaniste, dans son édition du 26 février, le quotidien de référence sous-titrait en caractère gras la *fake news* suivante : « Un référendum local serait illégal ». Afin de décourager ceux qui auraient l'outrecuidance de réclamer un vote démocratique sur la question, la NR relayait les propos du socialiste et humaniste Daniel Guiet, avocat de son état. Celui-ci expliquait doctement que la politique migratoire n'étant pas de la compétence de la commune mais de l'État, un référendum communal serait donc tout simplement illégal.

Erreur et manipulation sémantique. Les opposants au projet du maire de Bêlâbre demandent un référendum sur la décision de vendre un bâtiment, issu du patrimoine privé de la commune, à l'association Viltais, organisme également privé. Cela n'a rien à voir avec la politique migratoire de l'État même si la finalité est de loger des migrants. Par conséquent, un référendum local serait totalement possible et légal.

Election, démocratie et escroquerie

Cette affaire révèle que notre république est encore bien imparfaite et que l'idéal démocratique dont elle se revendique n'est pas encore atteint. Nous avons là un maire, un élu, qui dit grosso modo à sa population : « Vous m'avez donné mandat il y a 3 ans pour diriger la commune alors taisez-vous. Si vous n'êtes pas d'accord, c'est pareil ». Pourtant, quand les habitants de Bêlâbre ont donné mandat au sieur Laroche, il n'était nullement question de vendre l'ancienne chemiserie pour en faire un centre de migrants. Les Bêlâbrais peuvent légitimement se sentir trahis, escroqués par ce bonimenteur. Il est tout de même curieux que l'on puisse porter plainte contre un commerçant qui vous trompe sur de la marchandise achetée mais qu'aucun recours ne soit possible quand un élu vous a vendu une politique frelatée. Il semble que les droits du consommateur soient mieux protégés

que ceux du citoyen. Les bonnes âmes aiment à répéter aux électeurs cocus qu'ils n'auront qu'à en élire un autre la prochaine fois mais cet argument n'est pas recevable. Imagine-t-on un seul instant que le seul recours d'un épargnant, dont le banquier a frauduleusement vidé le compte, soit d'en choisir un autre la prochaine fois ? Non, la loi doit protéger les mandataires des mandats peu scrupuleux.

Le référendum d'initiative citoyenne

L'article 3 de notre constitution dispose que : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » Le cas de Bêlâbre nous montre que localement comme nationalement cette « voie du référendum » n'est malheureusement que trop peu utilisée. L'initiative du référendum étant réservée aux élus, elle est confisquée par une classe politique hautaine et méprisante, sourde aux aspirations du peuple. Pour sortir de cette impasse démocratique, il faut permettre aux citoyens d'initier des référendums par eux-mêmes avec la collecte d'un certain nombre de signatures. Le référendum d'initiative citoyenne est l'instrument politique qui permettrait de parfaire notre constitution en remettant le citoyen au centre de la vie démocratique.

À Bêlâbre comme ailleurs, le peuple devrait toujours avoir le dernier mot.





Guersant inv.

"Le retour de l'Enfant prodigue" - Salon de 1814

C. Norm.

PIERRE-SÉBASTIEN GUERSANT, UN ARTISTE MÉCONNU EN SON PAYS

Le Déolois Pierre-Sébastien Guersant est aujourd'hui un quasi inconnu dans l'Indre. Pourtant, ce sculpteur de la première moitié du XIX^{ème} siècle a connu en son temps une certaine célébrité. A partir de 1822, il fait partie des sculpteurs officiels de l'État. On retrouve certaines de ses œuvres un peu partout à Paris : au cimetière du Père Lachaise, à l'église de la Madeleine, à l'École normale supérieure, au palais du Luxembourg ou au musée du Louvre.

Un Déolois monté à Paris

Pierre-Sébastien Guersant est né à Déols le 20 janvier 1789, l'année de la Révolution. D'origine modeste, son père Antoine Guersant est au service du Comte d'Artois au Château Raoul à Châteauroux. Pierre-Sébastien part à Paris où il étudie à l'École des Beaux-Arts. Il est l'élève du sculpteur Pierre Cartellier et du peintre Jacques-Louis David, chef de file du néo-classicisme. Il débute sa carrière en exposant deux œuvres lors du *Salon de peinture et de sculpture* de 1814 qui se tient au Palais du Louvre. Les débuts sont financièrement très dif-

ficiles comme en témoigne une lettre datée de 1820 et publiée dans la revue de l'*Académie du Centre* en 1932 où il supplie le Comte de Pradel, alors ministre de la Maison du roi Louis XVIII, de lui commander une œuvre. En 1822, sa carrière décolle. Il reçoit de nombreuses commandes et accède à la notoriété. À partir de cette date, il devient un des sculpteurs officiels de l'État. L'ironie de l'histoire veut que ce fils de la Révolution fût essentiellement au service des rois, de Louis XVIII à Louis-Philippe, en passant par Charles X. Il finit cependant sa carrière sous la Deuxième République en exposant une dernière fois au *Salon* de

1850 avec *Le général Bonaparte*, une statue en plâtre. Il décède le 5 avril 1853 à Paris.

Oeuvres notables

Pierre-Sébastien Guersant a exposé dix fois au *Salon de peinture et de sculpture* de Paris entre 1814 et 1850 pour un total de 18 œuvres. Parmi celles-ci figure une grande statue de pierre intitulée *La vierge* pour la tombe du comte Christophe Édouard de Malet et son épouse au cimetière du Père Lachaise. En 1822, il expose un buste en marbre, *Jeanne Hachette*, commandé par le ministre de l'Intérieur pour la ville de Beauvais. En 1849, il présente un bas-relief en bronze, *La mise au tombeau*, pour le maître-autel de la basilique Notre-Dame-des-Victoires. Citons également le buste en marbre de *Quintilien*, le grand pédagogue romain de l'Antiquité, pour l'École normale supérieure. Il a également réalisé huit trophées pour l'escalier du Palais du Luxembourg, une statue monumentale de Saint Maurice pour l'église Saint Sulpice et des bas-reliefs pour le trône du sacre de Charles X mais ceux-ci ne furent pas exposés au Salon.



"Le duc de Bordeaux" - 1827

Collections Musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux

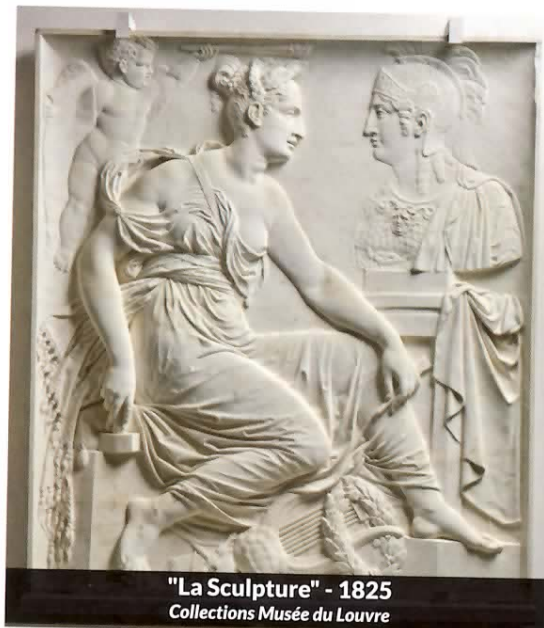
Le Duc de Bordeaux

Preuve de la notoriété du sculpteur déolois, c'est le roi Charles X lui-même en 1827 qui lui commande une statue grandeur nature de son petit-fils, le jeune duc de Bordeaux. Âgé de sept ans, celui-ci est le dernier héritier de la branche aînée des Bourbons puisque son père, le duc de Berry, a été assassiné avant sa naissance. L'œuvre est chargée de symboles. D'abord le mouchoir, placé en évidence sur sa poitrine rappelle le chagrin de l'orphelin. Ensuite le globe terrestre qui souligne l'importance du jeune héritier qui est appelé à régner sur les possessions françaises aux quatre coins du monde. Enfin, le serpent devant le miroir évoque la sagesse et la réflexion, vertus éminemment souhaitables chez un futur souverain. Cette magnifique statue en biscuit de porcelaine est visible au musée des Arts décoratifs et du Design de Bordeaux.

Une œuvre au Musée Bertrand

On ne trouve malheureusement aucune œuvre de l'artiste dans le Berry à l'exception d'un marbre blanc au

Musée Bertrand de Châteauroux. Il s'agit d'un grand buste de 86 cm représentant Germain Pilon, le célèbre sculpteur de la Renaissance. Cette œuvre avait été commandée à Pierre-Sébastien Guersant par le ministre de la Maison du roi en 1822 pour la Grande Galerie du Palais du Louvre, moyennant le prix de 2.500 francs de l'époque soit un peu plus de 10.000 euros d'aujourd'hui. En 1886, ce buste a été « prêté » au



"La Sculpture" - 1825
Collections Musée du Louvre



"Germain Pilon" - 1822

Collections Musée Bertrand de la Ville de Châteauroux

Musée municipal de Châteauroux certainement en raison des origines indriennes de l'artiste. Depuis lors, ce marbre n'a pas quitté Châteauroux et en 2012, l'État a officiellement rétrocédé sa propriété à la ville. Il est actuellement non visible et stocké dans la réserve du Musée Bertrand.

Une rue pour Guersant

C'est avec tristesse que l'on constate qu'aucune rue du département ne



"Une baigneuse surprise" - 1840
Vendu 180 000 € chez Christie's en 2014

UN GROUPEUSCULE D'ULTRA-GAUCHE INSTRUMENTALISE LA JOURNÉE DE LA LAÏCITÉ

Le 9 décembre dernier, la laïcité était célébrée dans les communes de Sainte-Sévère et de Sassièrges-Saint-Germain à l'initiative d'un groupuscule communiste libertaire appelé « Comité du Berry des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 ». Avec la complicité des enseignants et des municipalités respectives, des militants radicaux se sont livrés à une indigne propagande politique en direction de la centaine d'écopiers présents. Sous couvert de promouvoir la laïcité, c'est le régime révolutionnaire et violent, appelé « la Commune de Paris », dont il était fait la publicité ce jour-là.

L'école publique n'est pas un lieu de propagande politique et militante

La neutralité reste l'un des cinq grands principes de l'école publique républicaine et le site internet du Ministère de l'Éducation nationale assure que « la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves ». C'est pourquoi, il est extrêmement choquant que des enseignants décident d'emmener leurs élèves à une manifestation initiée par un groupe politique quel que soit le sujet. L'école est le lieu du savoir et de l'apprentissage, pas celui de l'embrigadement politique. En faisant participer leurs élèves à une manifestation à vocation politique, ces professeurs des écoles sont fautifs. Ils ont violé leur obligation de neutralité qui est consacrée par l'article L121-2 du Code de la fonction publique. Ils encourent des sanctions administratives.

Les Amis de la Commune de Paris 1871

La Commune de Paris est un régime insurrectionnel parisien qui n'a duré que trois mois entre mars et mai 1871. Il s'est terminé par un bain de

sang. Ne reconnaissant pas les résultats des élections de février 1871 de la IIIème République naissante sur fond de guerre avec la Prusse, un grand nombre de Parisiens se soulèvent contre le gouvernement de l'époque réfugié à Versailles. Ils proclament Paris « Commune libre » et font sécession avec le reste du pays. Les communards, comme on les appelle, se situent à l'extrême-gauche de l'échiquier politique et revendiquent un socialisme radical et intransigeant.

Ils n'hésitent pas à exécuter des otages civils pour satisfaire leurs revendications politiques. Finalement, l'armée régulière de la IIIème République écrase les communards dans une répression féroce en mai 1871.

L'association *Les Amies et les Amis de la Commune 1871* a pour objet d'honorer la mémoire « des héros de la Commune » et de contribuer à la défense de « leur idéal ». Le caractère politique de cette association ne laisse aucun doute.

JOURNÉE NATIONALE
de la Laïcité
VENDREDI 9 DÉCEMBRE

SAINTE SÉVÈRE
10H
Place de l'école
Participation de tous les élèves
de maternelle au cycle 3
regroupant plusieurs communes

SASSIÈRGES
13H30
Place du bourg
Participation des élèves
des deux classes du cycle 3
du RPI de Sassièrges-Mâron
et du club des Aînés

*Journée
de la Laïcité*

Ronde et farandole sur Le Temps de Cerises
Plantation d'un arbre de la laïcité
Affichage des réalisations scolaires et lectures
organisée par les municipalités et les écoles
à l'initiative du Comité du Berry des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871
Partenaires associés : Comité des Femmes Solidaires de la Chèvre
Fédération des Oeuvres laïques de l'Indre

Affiche officielle de cette "Journée de la Laïcité"



Illustration trouvée sur le Facebook du comité
Berry des Amis de la Commune



La laïcité comme cheval de Troie

Sur l'affiche annonçant les deux événements, il n'y a pas de slogans révolutionnaires. En apparence, il s'agit simplement de la plantation d'un arbre de la laïcité pour la journée nationale de la laïcité. Rien de choquant là-dedans. Pourtant, dans chacune des deux manifestations, un militant radical a pris la parole devant les enfants pour faire l'éloge de la *Commune de Paris*. En prétendant que celle-ci était à « l'origine de notre laïcité », qu'elle était « désireuse de changer en bien la vie », qu'elle avait mis en place une « école ouverte à toutes et tous, ouvrant l'égalité entre garçons et filles », qu'elle avait instauré l'école « gratuite » et « obligatoire » pour lutter contre la misère et le travail des enfants... L'activiste a habilement fait en sorte que le sujet principal ne soit plus la laïcité mais la *Commune de Paris*. Elle serait, selon lui, source de tous les progrès sociaux depuis 150 ans. Cela est fortement discutable. En terme de propagande et de récupération politique, on peut difficilement faire mieux.

Une prise d'otages idéologique de la jeunesse

À Sassièrges-Saint-Germain, l'embrigadement des élèves est allé beaucoup plus loin à cause du zèle des deux enseignantes, Céline Chantôme et Servane Delsalle. Ces deux enseignantes ont organisé en amont dans leurs classes un travail collectif basé sur le livre politiquement très marqué *Louise au temps des cerises* de l'auteur d'extrême-gauche Didier Daeninckx. Le quatrième de couverture est explicite : « Au printemps 1871, le peuple de Paris se soulève et proclame la Commune. De nombreuses mesures sont alors décidées pour changer la vie des plus pauvres. Le père de la petite Louise est sur les barricades avec les Communards et sa mère soigne les blessés ; Louise, quant à elle, s'envole dans le ciel de la capitale. Sa mission : apporter, au-delà des remparts parisiens des nouvelles de ce grand rêve de justice en train de se réaliser. » Dans son rapport de la journée du 9 décembre 2022 publié sur le blog du Comité du Berry des Amies et Amis de la Commune de Paris 1871, le militant communiste Jean Annequin exulte : « ... les enfants peuvent s'identifier à cette Louise en entrant dans son histoire ». Puis il salue ce qu'il considère comme le « clou du spectacle », une « magnifique ronde sur l'air du *Temps des Cerises* chanté, chacune et chacun avec son

foulard rouge flottant au vent et mis sur le cœur dans le final. » Ce jour-là, les 32 élèves de la petite commune de Sassièrges-Saint-Germain ont clairement été les otages d'une manifestation politique qui les dépassait. Des adultes se sont servis d'eux sans vergogne à des fins politiques.



Les enfants de Sainte-Sévère livrés à la propagande politique (Photo issue du blog du comité Berry des Amis de la Commune)

En toute impunité

Enfin, il est tout de même curieux que ces deux manifestations aient eu lieu dans des communes dirigées par des maires divers droite : François Daugeron pour Sainte-Sévère et Henri Lory pour Sassièrges-Saint-Germain. Ces messieurs ont-ils autorisé ces manifestations en connaissance de cause ou sont-ils politiquement et historiquement incultes ? La question mérite d'être posée.

On n'imagine pas un seul instant une célébration de la Fête des mères organisée par les « Amies et Amis du Maréchal Pétain » avec une promotion de l'État français sous prétexte que celui-ci a institué cette vénérable fête et mis en place la médecine du travail ou le SMIC. Les régimes totalitaires peuvent être précurseurs dans certains domaines mais cela ne les légitime pas pour autant. La *Commune de Paris* était un régime totalitaire extrêmement violent dont les avancées sociales ne peuvent effacer les crimes commis en son nom. Alors pourquoi une telle impunité ?

1871
2021

LES COMMUNISTES REPRENNENT LA BUTTE !

150^e ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE DE PARIS

28 mars 1871 Proclamation du Conseil de la Commune et adoption du drapeau rouge

28 mars 2021 Les communistes, fidèles à l'idéal qui anima la Commune de Paris, rendront hommage à l'héroïsme des communard-e-s.

Apporter drapeaux et banderoles PCF.

DIMANCHE 28 MARS 2021

15:00 SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE

M^e Anvers

La Commune de Paris est aussi commémorée par le Parti communiste français



AIDEZ-NOUS À VOUS INFORMER

La Gazette de l'Indre est un journal associatif et participatif à but non lucratif. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Vous pouvez nous aider de 4 différentes manières :

1 - Faire connaître la publication

Si vous appréciez le contenu de notre journal n'hésitez pas à en parler autour de vous et à partager l'adresse de notre site internet : www.lagazettedelindre.com

2 - Nous donner des informations

Vous voulez dénoncer un scandale local ? Vous avez des informations sur un sujet non traité (ou mal traité) par les médias habituels. Contactez-nous : redaction.lagazette@gmail.com

3 - Distribuer la version papier de la Gazette de l'Indre.

Nous tirons le journal à 20.000 exemplaires. Nous avons besoin de bonnes volontés pour le distribuer dans les boîtes aux lettres. Contactez-nous : redaction.lagazette@gmail.com

4 - Faire un don déductible des impôts

Si vous appréciez notre travail, donnez-nous la possibilité de continuer. Notre journal ne vit que des dons de ses lecteurs. Rendez-vous sur :

helloasso.com/associations/la-gazette-de-l-indre

